



2019-09-230 11.01 - Municipalité alliée contre la violence conjugale

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILLES**

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL ou COPIE DE RÉOLUTION

Session régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, tenue à la salle du Conseil municipal de Saint-Gilles, le **25 septembre 2019** à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

Sont absents à cette séance :

Siège #1 - Gérard Grondin
Siège #2 - Bruno Montminy
Siège #3 - Patricia St-Hilaire
Siège #4 - Carole Dubois
Siège #5 - Yvan Champagne
Siège #6 - Jimmy Richard

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Samson, maire.

Mme Sandra Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente à cette rencontre.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2019-09-230**

Considérant que, la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

Considérant que, c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

Considérant que, le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

Considérant que, il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

Considérant que, malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

Considérant que, lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

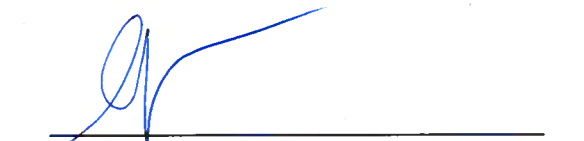
Considérant que, comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par M. Bruno Montminy, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

Que, le Conseil municipal proclame la municipalité de Saint-Gilles alliée contre la violence conjugale.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Gilles, ce **26 septembre 2019**.



Mme Sandra Bélanger, directrice générale